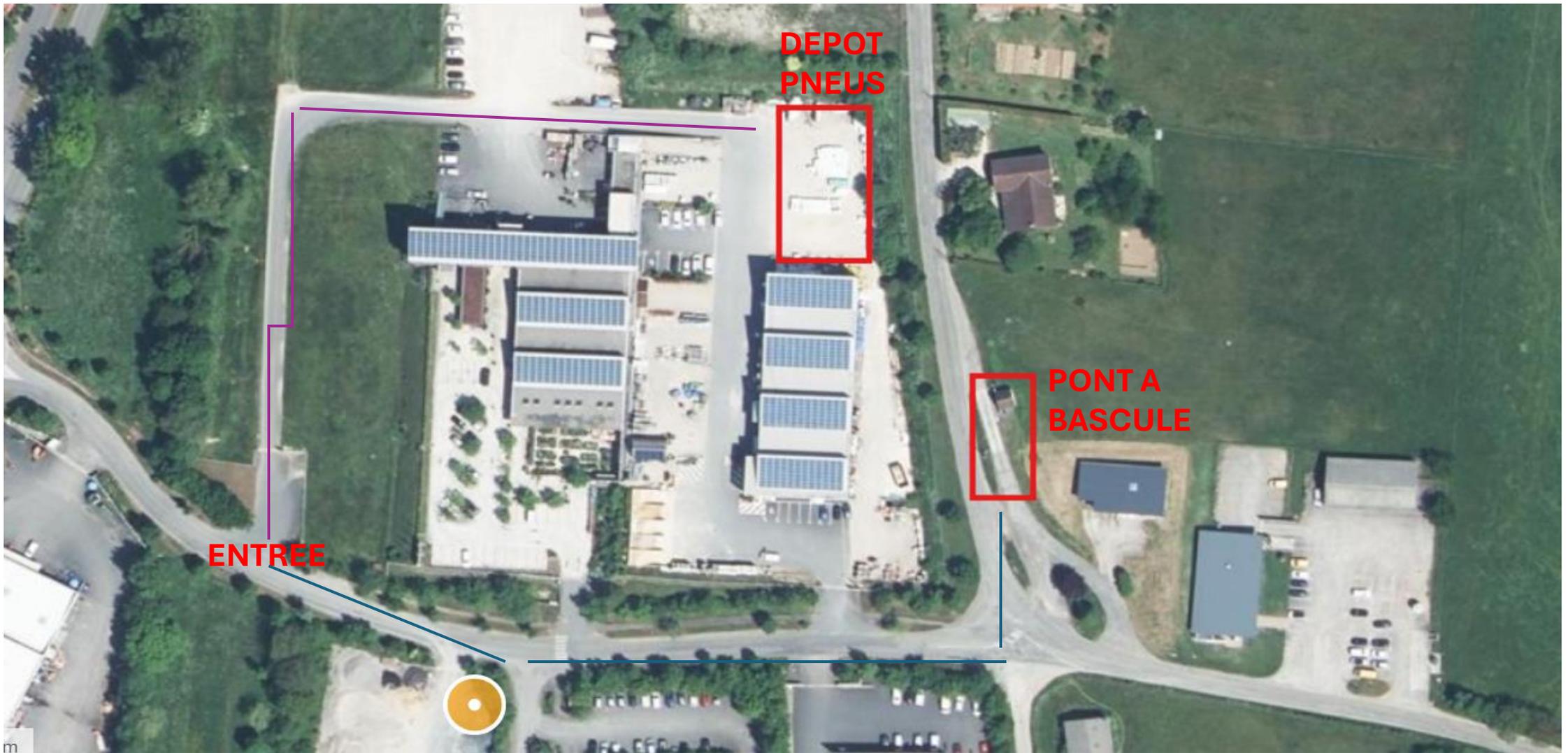




CAMPAGNE PNEUS  
FEVRIER 2025  
Du 17 février au 21 février 2025

# Plateforme de collecte : Site Fermes de Figeac/ Lacapelle



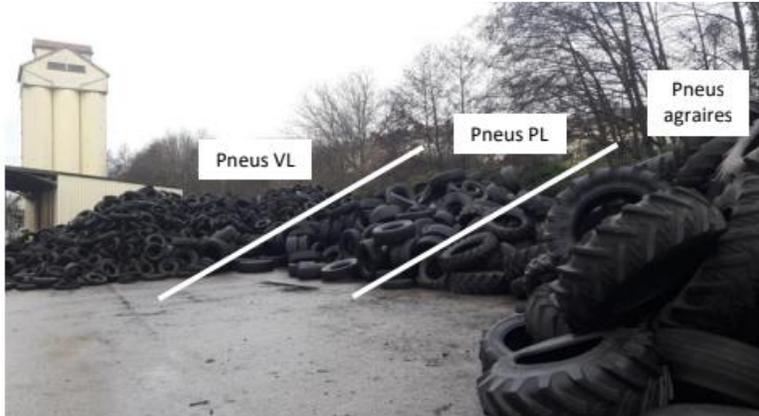


- ZA de Ribaudenque
- 46120 Lacapelle-Marival



## Catégories de pneus collectés

- Pneus VL
- Pneus PL/petits agraires
- Pneus agraires



Pneus agraires



Pneus VL

Pneus PL

## Pneus acceptés

- Présence de boue ou de terre légère → ok
- Saleté peu importante → ok
- Pneus très usés/endommagés ou déchiquetés → ok, toujours à condition qu'ils ne soient pas trop sales et ne contiennent pas de cailloux/blocs susceptibles d'endommager les machines de traitement (broyage pour recyclage)



### 3 categories de pneus acceptés :

- **Véhicules légers - Poids Lourds – Agraires**
- Les pneus de VL doivent être amenés dans des **benes séparées** des autres pneus. Il n'y aura pas de moyen de manutention sur place pour les séparer. Sinon cela sera à votre charge.
- **Pneus sans résidus de terre, ensilage, caillou ou autres matériaux(plastique, bâches ficelles, métal)**
- **Pneus déjantés uniquement**



## Pneus refusés

- Jantes
- Saleté trop importante, végétation, branchages...
- Présence de cailloux, blocs, rochers...



# Conditions de dépôt des pneus

- Les dépôts de pneus seront possibles aux dates et créneaux horaires qui vous sont attribués 15 jours avant la collecte par SMS pour éviter l'attente et gérer les flux sur la plateforme.
- Si les créneaux ne peuvent pas être respectés merci de prévenir FDSEA46-Fleur Deviers au 06 49 71 36 29
- Sur le site de collecte, les pneus que vous déposerez seront pesés et un contrôle sera effectué pour vérifier leur « propreté » conformément aux éléments ci-dessus.
- Si vous disposez des trois catégories de pneus, merci de venir en benne séparée. Le dernier passage peut-être mixte
- Les pneus seront déposés sur la plateforme aux endroits indiqués par les responsables des sites de collecte sur laquelle une double pesée aura lieu (pesée à plein et pesée à vide)
- Un bon de livraison vous sera délivré pour justifier des quantités apportées.
- **La charte d'engagement doit être signée ainsi que le consentement des données à l'éco-organisme. Nous insistons sur le non-respect de la charte qui pourrait engendrer un coût à votre charge, des frais de traitements d'environ 200€/tonnes.**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre demande